



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
<http://gfi.fieci-cfecgc.org>
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Sommaire :	
page 1	Mannai - Gfi
page 2/3	divers faits
page 4/5	questions écrites AG
page 6	pas de négociations
page 7	FCPE Gfi Informatique Expansion
page 8	agenda
page 9	coordonnées

N° 212 - 31 Mai 2017

Assemblée Générale de Mannai, 23 mars 2017, Doha (Qatar) :

Merci Gfi !



Alekh Grewal, Group [Mannai] Chief Executive Officer (CEO) and Director said "Earnings from **GFI Informatique** acquired during the year helped in reporting another year of record profit. The company's strategy of diversifying its earnings geographically and across different business segments has enabled the company to maintain its level of profits and is well positioned to take advantage of its diverse capabilities across the various business segments and geographies".

En français :

Alekh Grewal, Directeur Général et administrateur du Groupe Mannai [et également administrateur de Gfi Informatique], a déclaré : "Le bénéfice provenant de **GFI informatique** acquise durant l'année [2016] a permis [à Mannai] de réaliser une nouvelle année de profit record. Sa [Mannai] stratégie de diversification des résultats au plan géographique mais aussi sur des segments variés de marché a permis à l'entreprise [Mannai] de maintenir son niveau de résultat et elle est bien positionnée pour tirer profit de ses différentes capacités à travers ses divers segments de marché et sa géographie. »

Et les 9500 salariés du Groupe Gfi en France, qui s'en soucie ?

Mannai - Gfi : ultimes grandes manœuvres

Juin 2016, Mannai lançait une OPA sur Gfi et acquérait 51% du capital (cf notre lettre n° 202 du 29 juin 2016).

Selon l'annonce publiée dans la presse le 10 mai 2017, les modalités de l'assaut final sont désormais arrêtées de manière très précise :

- en Juin 2017 : Mannai sera détenteur de 63% du capital de Gfi,
- en Juillet 2017 : Mannai sera détenteur de 80% du capital de Gfi.
- en Juin 2018 : Mannai sera détenteur de 95% du capital de Gfi.

L'histoire s'accélère : Mannai est impatient de démontrer aux Princes du désert que sa stratégie de diversification est payante (pour le Groupe Qatari).

D'ores et déjà, au titre de l'exercice 2016, avec 51% de détention de Gfi, les comptes de Mannai ont été bonifiés d'environ 260M€ de chiffre d'affaires et de près de 8M€ de Résultat net, produits par Gfi !

Exprimé en Euros, le CA 2016 de Mannai s'établit à 1,2 Milliards d'Euros (« QR 4.88 Billion ») avec un résultat net de 133M€ (« QR 535 Million »). Gfi quant à lui, a réalisé un CA de 1,01Milliards d'Euros avec 32M€ de Résultat net .

Le projet des Qataris serait-il d'amener la rentabilité (Résultat net / CA) de Gfi (3,2%) au même niveau que le leur (11%) ? On espère que non, car, un tel projet ne serait pas viable pour les salariés de Gfi en France !

L'an passé, Mannai avait expliqué, qu'il lui fallait d'abord observer le fonctionnement de Gfi, avant de lancer son assaut final et détenir Gfi à quasiment 100% : visiblement, il a appris très rapidement ! Un « détail » cependant : le projet initial valorisait TOUTES les actions Gfi à 8,5€ (cf l'OPA), alors que désormais, **Mannai a décidé d'acquérir 29% du capital de Gfi à seulement 8€ l'action !**

Mannai rit, mais APAX et BOUSSARD (qui vendent leurs parts du capital de Gfi) pleurent, car ce sont respectivement 4M€ et 5,6M€ qui s'envolent en fumée par rapport au projet initialement convenu entre eux, en 2016.

Telle est la punition infligée par Mannai ! On peut la corréler avec les résultats décevants de Gfi en 2016 : hausse limitée de sa Marge Opérationnelle (+5%, périmètre non comparable) nettement inférieure à celle du CA (+14%, périmètre non comparable) et un % de MO en net retrait (6,08% contre 6,57%), **plaçant ainsi le Groupe Gfi en fort décalage par rapport aux principaux compétiteurs** qui ont enregistré une forte progression de leur rentabilité opérationnelle en 2016.

Une telle situation (non prévue ?) pourrait avoir provoqué le courroux des Princes du désert et obligé les actionnaires APAX et BOUSSARD à accepter la décote, sans discuter ! N'aurait-on pas également présenté le Groupe Gfi de manière un peu trop clinquante, sans l'assurance de pouvoir réellement tenir certaines promesses ?

Mais le plus grand danger aujourd'hui, c'est que les salariés soient mis à contribution dans ces petits arrangements entre actionnaires, sous la forme par exemple, de **réductions d'effectifs** (tiens, tiens, c'est pourtant ce qu'on observe par endroits), de **blocage des salaires** (tiens, tiens, c'est pourtant ce que subissent plus de 60% de l'effectif), de **PO & COM non payées** (tiens, tiens, c'est pourtant exactement ce qui se passe)...**Pour la « Participation », rien à craindre** : avec 29€ en moyenne par salarié, il n'y a rien à gratter, on est à l'os !

Divers faits ...

STOP aux licenciements (4^{ème})!

La CFE-CGC continue de rester très vigilante sur le front des licenciements (cf nos lettres n° 211, 210 et 209 datées du 27 avril, du 31 mars et du 27 février 2017) et ses craintes restent vives.

Quand, de surcroît, les procédures enclenchées concernent des salariés travaillant dans les secteurs « innovants » (exemple récent : Gfi Cloud de la Branche SW), il y a de quoi être inquiet, car ces salariés préparent l'avenir de Gfi.

Parce que le « marché » ne serait pas encore au « rendez-vous », alors on en fait payer les conséquences aux salariés, sur le champ, en les sortant de l'entreprise !

Cette manière de faire est alarmante car elle caractérise la courte-vue des dirigeants. Et lorsque le marché sera là et bien là, que fera-t-on ? On ira chercher des sous-traitants payés à prix d'or !

Il ne faudra pas, alors, s'étonner que la marge, elle, ne soit pas au rendez-vous ! Illustration parfaite du dicton populaire : « on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre »



Carte Edenred Ticket-Restaurant : ça marche, ça marche pas !

Nombreux sont les salariés confrontés, de manière aléatoire, à des dysfonctionnements de leur carte TKR. Après l'avoir insérée dans le terminal, affichage d'un message fatal : « paiement non accepté ». 3 essais successifs n'ont pas raison du blocage.

Pourtant, pour d'autres clients, il paraît que cela fonctionnait ! **Oui, mais pourquoi alors, ça ne marche pas pour VOUS ?** Mystère. Le prestataire ne comprend pas non plus. Et aucune trace d'erreur sans l'espace « My Edenred », rubrique transactions/refus. Pourtant la réalité est bien là : ça ne marche pas !

Ces situations ne sont pas exceptionnelles et surtout elles ne pas acceptables. Personne, (Direction de Gfi, Direction d'Edenred) n'est capable d'apporter la moindre explication. **Un jour ça marche, un autre, ça marche pas : et la Qualité alors ? Reléguée aux oubliettes ?**

CE unique voulu par la Direction dans Gfi Informatique : le Tribunal d'Instance de Saint Ouen ordonne un 3^{ème} renvoi du dossier !

La saga judiciaire se poursuit (cf nos lettres n° 208 du 27 janvier 2017, n°209 du 27 février 2017, n° 210 du 31 mars 2017 et n°211 du 27 avril 2017) : **le Tribunal a encore une fois (la 3^{ème}) ordonné le renvoi du dossier au ...6 octobre 2017.** Carrément !

Pour mémoire, depuis 2015 (date des dernières élections CE et DP dans l'UES), la Direction s'efforce d'obtenir une décision de justice pour **imposer un CE unique dans Gfi Informatique** au lieu des 7 CE régionaux actuels.

Elle reste arque boutée sur sa méthode et n'envisage pas une seule seconde, de négocier l'organisation des Instances Représentatives du personnel avec les Organisations syndicales.

Curieux hommage au « Dialogue social en Entreprise » !

La CFE-CGC quant à elle, ne cesse de le répéter depuis des mois : **« négocions une solution en interne ! ».**

Les prochaines élections sont prévues en mars 2019, ce qui imposera de démarrer les discussions pour caler leur organisation, dès la mi-2018. **Alors, autant s'y mettre tout de suite, sereinement, avec un peu d'avance sur le calendrier ! à suivre**

Rémunération variable au titre de 2016 : déclaration de la Directrice des Ressources humaines du Groupe lors du CCE du 12 mai 2017

Question de la CFE-CGC : « *la clause de réserve des avenants de variable a-t-elle été activée au titre de 2016 ?* »

Réponse de la DRH : « **Non, la clause de réserve n'a pas été activée.** »

Gfi DOIT donc vous verser votre rémunération variable conformément aux règles prévues dans votre avenant. Si tel n'est pas le cas : réclamez !

Environ 15% des salariés disposent d'une part variable dans leur rémunération, soit près de 1300 salariés au périmètre de l'UES.

Prenez contact avec les représentants CFE-CGC : ils vous aideront à mener efficacement cette offensive !

Attention : nouvelle adresse du site WEB de la **CFE-CGC** du Groupe Gfi

<http://gfi.fieci-cfecgc.org>



Divers faits ...suite

Election partielle du CHSCT de Gfi Progiciels : une bien curieuse conception du rôle de l'instance par la coalition locale SUD-CFDT

L'effectif de Gfi Progiciels est composé de 910 salariés, répartis sur 23 sites géographiques distincts sur tout le territoire national, comme suit (environ): Saint Ouen(194), Montpellier(143), Reims(86), Lyon-Villefranche(88) et **Lyon-Vaise(60)**, Nîmes(50), Dijon(32), Bordeaux(17), Nancy(3), Toulouse(16), Tarbes(10), Metz(9), Albi(5), Marseille(4), **Nantes(5)**, **Vienne(15)**, **Grenoble(4)**, **Aix en Provence(14)**, **Lille(3)**, **Rennes(3)**, **Orthez(65)**, **Niort (98)**.

Le CHSCT est unique et central et dispose de 10 membres (2 de + que le nombre légal, accordés par la Direction du fait de la répartition géographique spécifique des salariés ; fin de mandat = mars 2019). De tout temps, le Collège désignatif (les membres Titulaires du CE + les DP Titulaires) qui élit les membres du CHSCT, **favorisait les candidats régionaux afin de viser une composition du CHSCT aussi proche que possible de la géographie des salariés** : c'est le seul moyen de faire fonctionner le CHSCT au plus près des problématiques de terrain.

Avant décembre 2016, le CHSCT était composé d'1 élu de Montpellier, 1 élue de Reims, 2 élus de Lyon-Villefranche, 1 élu de Nancy, 2 élues de Saint Ouen, 1 élu de Nîmes, 1 élu d'Albi, 1 élu de Tarbes. **Belle couverture géographique !**

Election partielle de décembre 2016 (intégration des nouveaux sites Ordirope et Gfi Chronotime, cf en bleu ci-dessus) visant à pourvoir 2 postes devenus vacants (remplacement de l'élu de Tarbes et d'un élu de Lyon-Villefranche, démissionnaires). **En dépit de la présence de candidats émanant de Lyon-Vaise, d'Orthez et de Nîmes**, la majorité du Collège désignatif (SUD-CFDT) a préféré élire 2 candidats de Saint Ouen ; l'un CFDT, l'autre SUD, au détriment des autres. Très commode pour appréhender au quotidien les conditions de travail locales des sites provinciaux dépourvus de représentants !

Election partielle de mai 2017, visant à pourvoir 1 poste devenu vacant (remplacement de l'élu de Nîmes, démissionnaire). **En dépit de la présence de candidats émanant de Montpellier et d'Orthez**, bis repetita, la majorité du Collège désignatif (SUD-CFDT) a préféré élire le candidat SUD de Saint Ouen, au détriment des autres. Très commode pour appréhender au quotidien les conditions de travail locales des sites provinciaux dépourvus de représentants !

Les membres **CFE-CGC** (minoritaires) du Collège désignatif ont toujours porté leurs suffrages sur des candidats provinciaux. Mais la « **démocratie** » aura eu raison du bon sens !

La composition du CHSCT est désormais la suivante : 1 élu de **Montpellier**, 1 élue de **Reims**, 1 élue de **Lyon-Villefranche**, 1 élu de **Nancy**, **5 élus de Saint Ouen**, 1 élu d'**Albi**. **50% d'élus de Saint Ouen pour un effectif de Saint Ouen représentant seulement 20% de l'effectif total de Gfi Progiciels**, 50% d'élus provinciaux pour un effectif hors Saint Ouen représentant 80% de l'effectif total.

Cherchez l'erreur !

Montants de PO&COM versés au titre de 2016 : forte baisse par rapport à 2015

L'analyse des comptes 2016 de Gfi par l'expert-comptable du CCE met en évidence les montants de PO&COM réellement versés au titre de 2016 (y.c. charges sociales patronales pour un peu moins de 50%) :

- **pour la France** : 10,1 M€, **en baisse de -7%** par rapport à 2015,
- **pour Gfi Informatique** : 5M€, **en baisse de -5%**, malgré l'élargissement du périmètre,
- **pour Gfi IP** : 1,6 M€, **en baisse de -6%**,
- **pour Gfi Progiciels** (la palme d'or !) : 0,4 M€, **en baisse de -46%**, malgré l'élargissement du périmètre.

Ces montants tiennent compte d'un « **ajustement** » des **PO&COM sur la France de 11,5M€** (cela signifie que la Direction a décidé arbitrairement – pour remonter son niveau de résultat et plaire à l'actionnaire – d'amputer le montant de PO&COM à distribuer de 11,5M€ sur un montant théorique annuel à objectifs atteints de 21,5M€, soit un abattement de 53%). Les salariés, certes avec des fortunes individuelles diverses, n'auront donc **au mieux que 53% en moyenne** de leur montant de variable tous objectifs atteints (ou montant théorique).

Mais, comme les étages des PO&COM relatifs au résultat France et au résultat de l'entité d'appartenance, représentent souvent 30% du montant théorique, et qu'ils ne sont jamais versés, **on arrive au mieux à une moyenne de PO&COM de 35% du montant théorique prévu dans les avenants** : **c'est cette misère qui sera (éventuellement) versée aux salariés !**

On comprend que Mannai (cf page 1/9) ait dit « **Merci à Gfi** » de lui avoir apporté le résultat qui lui manquait pour continuer d'afficher une « **nouvelle année de profits records** », malgré des activités historiques en régression ! En revanche, ce ne sont pas les salariés de Gfi qui diront « **Merci à Mannai** » en retour !

Pour toute information ou conseils sur votre situation, prenez contact avec les représentants CFE-CGC !



Assemblée générale des actionnaires de Gfi Informatique, 22 mai 2017 : les actionnaires peuvent poser des questions écrites sous réserve de les faire parvenir au Président du CA, au moins 4J avant la date de l'AG et le Conseil d'administration a obligation d'y répondre ; la CFE-CGC s'est saisie de l'occasion !

Questions écrites posées par Alina TORTOCHAUT (Délégué Syndical Central de l'UES Gfi, et détentrice de 100 actions Gfi Informatique) dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte de Gfi Informatique du 22 mai 2017

Paris, le 15 mai 2017

Question relative à l'application des recommandations AFEP-MEDEF concernant l'administrateur salarié:

En page 99 du Document de référence 2016 de Gfi, « *il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel Gfi Informatique se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), révisé en novembre 2016.* »

Néanmoins certaines recommandations de ce code n'ont pas été suivies par Gfi, notamment la 17.1 concernant la composition du Comité des rémunérations :

« il est recommandé que le Président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre. »

En application de la règle « Appliquer ou Expliquer » Gfi apporte l'explication suivante :
« le Conseil ayant constitué un comité regroupant les nominations et les rémunérations, les sujets abordés étant plus larges que la recommandation AFEP-MEDEF, il a été décidé de ne pas nommer l'administrateur représentant les salariés au sein dudit Comité »

Par un argument de pure forme, Gfi exclut l'administrateur salarié dudit comité. Le Conseil d'administration refuse également toute nomination de l'administrateur salarié dans un ou plusieurs autres Comités, à la différence des autres administrateurs qui siègent parfois dans plusieurs d'entre eux :

- pour quelles raisons le Conseil d'Administration refuse-t-il l'accès de l'administrateur salarié aux divers comités, à la différence de la pratique observée dans d'autres grandes entreprises comme par exemple : CAP GEMINI, DANONE, ESSILOR, ORANGE, RENAULT ... ?
- le Président du Comité des nominations et des rémunérations ferait-t-il barrage à l'examen de la candidature de l'administrateur salarié dans les autres comités (audit et contrôle interne, investissements, stratégique) ? Le cas échéant, pour quelles raisons précises, comité par comité ?
- in fine, quelle est la conception du Conseil d'Administration quant au poste d'administrateur salarié, dans le respect du Code AFEP-MEDEF et de ses recommandations ?

.....





Questions relatives à la rémunération fixe et variable du seul mandataire social de Gfi, M Vincent ROUAIX (PDG)

- **Elément fixe annuel 2016 (800.000 € HT)**
quels sont les benchmarks (ou autres éléments dont vous disposez) qui ont permis de fixer ce niveau de rémunération qui a été nettement revalorisé par rapport à celui de l'exercice précédent ?
- **Elément variable 2016**
Comment a été déterminé le montant variable de rémunération retenu en 2016 pour 317 K€ HT ?
- **Fixe & Variable 2016**
Comment justifiez-vous le fait que, malgré une Marge Opérationnelle en hausse d'à peine 5% et un ratio Marge opérationnelle / Chiffre d'affaires en baisse d'un demi-point par rapport à 2015, la rémunération globale Fixe + Variable, progresse de 12% ?

- **Elément Variable 2017**

Il est indiqué que le variable pourrait être de 400.000 € HT à objectifs atteints, dont 50% sur la base de critères quantitatifs et 50% sur la base de critères qualitatifs :

- sur quels éléments comptez-vous apprécier la réalisation des critères qualitatifs dont la dénomination reprise dans le Document de Référence reste assez vague ?
- concernant les critères quantitatifs, il est indiqué que les critères retenus sont la croissance organique et le ratio Marge Opérationnelle / chiffre d'affaires :
 - qu'aurait donné l'application de ces critères aux indicateurs de 2016 ?
 - pouvez-vous expliquer le choix de ces 2 indicateurs par rapport à d'autres qui sont utilisés par d'autres Groupes (exemples : rentabilité des capitaux investis, résultat/action...)
 - Comment justifiez-vous le fait que l'élément variable pourrait être attribué, sans aucun élément de comparaison avec les performances des autres compétiteurs du Groupe ?
 - Pourquoi n'avez-vous pas retenu des objectifs à moyen terme, ou pluri annuels qui seraient plus pertinents pour apprécier la performance ?

- **Elément variable long terme**

Quels sont les benchmarks (exemple : entreprises du même secteur d'activité , ...) appliqués par le Comité des nominations et des rémunérations pour établir le niveau de cette rémunération à hauteur de 2M€ (à objectifs atteints) à verser au plus tard le 31 mars 2018, puis de nouveau, 2M€ (à objectifs atteints) à verser en 2020 ?



**Quelles réponses du Conseil d'administration de Gfi à ces questions écrites?**

En séance, on a pu croire un instant que le Président du comité des nominations et des rémunérations (un des comités spécialisés du Conseil d'administration) allait répondre avec professionnalisme donc avec les précisions nécessaires, à toutes les questions.

Il n'en fut rien : **au lieu d'un communiqué structuré et documenté, n'éluant aucune question, il a fallu subir un long verbiage confus**, n'ayant d'autre objet que de noyer le poisson et de n'apporter aucune réponse ! Mais personne ne fut dupe du stratagème.

Traiterait-on de cette manière aussi désinvolté un gros actionnaire détenteur de plusieurs millions d'actions ? La question mérite d'être posée.

Face à cette situation inacceptable, le **DSC CFE-CGC** a demandé que des réponses écrites lui soient transmises. Le Président du Comité des nominations et des rémunérations s'y est engagé en séance ajoutant que le texte serait même publié sur le site Web de Gfi .

A cette heure, les réponses écrites se font toujours attendre.

8 administrateurs de haut vol dont le PDG + 7 censeurs également de haut vol, ne parviendraient pas à formaliser les réponses aux questions écrites d'un « petit actionnaire » transmises 2 semaines auparavant ?

Pas vraiment rassurant !

**Toujours pas la moindre négociation en vue :
pourtant les sujets ne manquent pas !**

Réexaminer un système d'**astreintes** sur la base des contre-propositions **CFE-CGC/CFDT/CFTC**,

Envisager les conditions d'**d'élargissement de l'UES** aux sociétés récemment acquises,

Mettre en place un système de **prévention des RPS**(Risques PsychoSociaux,),

Elaborer un **dispositif de Participation digne de l'envergure du Groupe Gfi** ,

Poser les 1ers jalons d'une **réorganisation des Instances Représentatives du Personnel (IRP)** respectueuses des droits des salariés et adaptée au mode de fonctionnement du Groupe Gfi.

Tous ces sujets sont pourtant de nature à entretenir un **dialogue social de qualité** permettant de faire grandir le Groupe Gfi pas seulement en Chiffre d'affaires, mais aussi en maturité et responsabilité sociale !

L'un et l'autre sont nécessaires pour préparer l'avenir.

La **CFE-CGC** est prête à y tenir toute sa place mais la Direction reste étrangement aux abonnés absents : pourquoi ?

Référentiels métiers : attention à l'usage de faux !

Tout salarié est désormais rattaché à un métier repère du référentiel auquel appartient son activité (exemple : AS, IS, SW, CS, ainsi que les métiers transverses comme les fonctions RH ou le contrôle de gestion ...).

Chaque métier impose la maîtrise de très nombreuses compétences ; rares sont les salariés qui les maîtrisent toutes.

Et c'est là que le bât blesse : un manager indélicat souhaitant se séparer de certains salariés (pour de basses raisons économiques par exemple), pourrait être tenté par un usage détourné des référentiels métiers aux fins d'établir leur « insuffisance professionnelle » .

Il ne lui sera pas difficile, en effet, tant les compétences attachées à chaque métier sont multiples, de mettre en défaut les salariés !

Alors, le tour est joué et la procédure enclenchée pouvant conduire au licenciement.

La CFE-CGC demande en urgence la mise en place d'un code éthique dans l'usage des référentiels métiers, afin de prévenir de telles dérives.

Les référentiels métiers sont un outil de gestion de la carrière des salariés et ne sauraient être détournés de cet objectif par des pratiques déviantes !



FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION : positions du Conseil de surveillance élu en novembre 2016 sur les résolutions proposées à l'AG des actionnaires de Gfi Informatique, le 22 mai 2017

Le FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION détient à ce jour **187.695 actions Gfi (0,3% du capital)** correspondant aux actions gratuites non encore cessibles (période de blocage de 5 ans), attribuées par les plans (PAGA) de 2011, 2012 et 2013 à environ 7000 salariés. Les autres actions anciennement détenues par le FCPE avaient été apportées à l'OPA de Mannai en juin 2016 au prix de **8,5€ par action**.

Le Conseil de surveillance du fonds (CS) a été renouvelé en novembre 2016 via une élection par les porteurs de parts. Pour mémoire, il est composé de : Ludovic Boullin (Tit), Syldia Argentin (Supl), Katia Lespine (Tit), Benoît Wenk (supl), Alina Tortochaut (Tit), Olivier Yerle (Supl), Christophe Simon (Tit), Oxana De Villeneuve (Supl)

Le CS s'est réuni le 17 mai 2017 et a pris les positions qui suivent (4 votants titulaires). Ces votes ont ensuite été exprimés par le Président du CS en séance d'AG, le 22 mai.

1^{ère} résolution : Apport Partiel d'Actifs de l'activité Solutions de Gfi Informatique à Gfi – CIS : **4 CONTRE = CONTRE**

2^{ème} résolution : Réalisation de l'APA de Gfi Informatique à Gfi CIS : **4 CONTRE = CONTRE**

3^{ème} résolution : Pouvoir au Président du CA pour réaliser les formalités de l'APA de Gfi Informatique à Gfi CIS : **4 CONTRE = CONTRE**

4^{ème} résolution : Autorisation au CA pour réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues : **4 CONTRE = CONTRE**

5^{ème} résolution : Modification de l'art 13 des statuts de Gfi Informatique pour porter le nombre maximum de censeurs de 5 à 8 : **4 CONTRE = CONTRE**

6^{ème} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016 (RN = 23,1 M€ vs 16,7M€ en 2015): **4 ABS = ABS**

7^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016 (RN conso = 32,1 M€ vs 22 M€ en 2015): **4 ABS = ABS**

8^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2016 et fixation du dividende (dividendes = 9,9M€ vs 9,8 M€ en 2015, soit 0,15€ par action, id en 2015): **4 CONTRE = CONTRE**

9^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence pour 2017 (330K€ vs 330K€ pour 2016) : **3 CONTRE 1 ABS = CONTRE**

10^{ème} résolution : Convention réglementée avec la société Auteuil Conseil pour un complément d'honoraire pour 2016 (316,6 K€ vs 336K€ pour 2016) : **4 CONTRE = CONTRE**

11^{ème} résolution : Approbation des conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du code du commerce : **4 ABS = ABS**

12^{ème} résolution : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M Vincent ROUAIX, Président du Conseil d'administration et directeur général : **4 CONTRE = CONTRE**

13^{ème} résolution : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du CA et Directeur Général au titre de l'exercice 2017 (Vincent ROUAIX) : **4 CONTRE = CONTRE**

14^{ème} résolution : Autorisation au CA pour l'achat par la société de ses propres actions : **4 CONTRE = CONTRE**

15^{ème} résolution : Expiration du mandat d'administrateur de Mme Carole Foissaud et renouvellement (3 ans) : **1 POUR 3 ABS = ABS**

16^{ème} résolution : Expiration du mandat d'administrateur de M Jean-Paul Lepeyre et non remplacement : **4 POUR = POUR**

17^{ème} résolution : Nomination de M Jean-Paul Lepeyre en qualité de censeur (3ans) : **4 CONTRE = CONTRE**

18^{ème} résolution : Expiration du mandat d'administrateur de M Nicolas ROY et non remplacement : **4 POUR = POUR**

19^{ème} résolution : Nomination de M Nicolas ROY en qualité de censeur (3 ans) : **4 CONTRE = CONTRE**

20^{ème} résolution : Expiration du mandat de censeur de M Gérard Longuet et renouvellement (3 ans) : **4 CONTRE = CONTRE**

21^{ème} résolution : Prise d'acte de la démission de son mandat d'administrateur, de M Patrick de Giovanni, non remplacement : **4 POUR = POUR**

22^{ème} résolution : Nomination de M Patrick de Giovanni en qualité de censeur : **4 CONTRE = CONTRE**

23^{ème} résolution : Pouvoir pour l'accomplissement des formalités : **4 POUR = POUR**

Pour prendre connaissance du résultat final des votes de tous les actionnaires (Mannai+ Apax + Boussard&Gavaudan = 95,5% du capital de Gfi et des droits de vote), consulter [le site Gfi, rubrique « assemblées générales »](#)

Cela s'est passé en Mai :

Le 15 mai : 9^{ème} réunion de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD (Primes liées à la Diffusion des Progiciels avec déplacements)

La position de la Direction est figée : **20€** par déplacement (au lieu de 25€ pour les déplacements courts et 40€ pour les déplacements éloignés) , **pas de seuil minimal**, tous les salariés sont concernés quel que soit leur métier, + 5€ au-delà de 100 déplacements et réintégration dans la rémunération fixe de **50% de la moyenne des PLD des 3 dernières années**(pour la division PIT ce serait la moyenne des 6 années antérieures).

Les RP demandent une tarification de 25€ par déplacement et **l'élimination des années à très faible déplacements** dans le calcul de la moyenne.

Prochaine réunion : 31 mai 2017

Le 17 mai : réunion du Conseil de Surveillance (CS) du FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION.

Pour mémoire ce fonds détient les actions gratuites Gfi des plans d'attribution 2011, 2012 et 2013. Soit 187695 actions donc 0,3% du capital. Les nouveaux membres du CS, élus fin 2016 ont pris position sur les 23 résolutions prévues pour [l'AG des actionnaires de Gfi Informatique du 22 mai 2017, et publiées au BALO le 17 avril 2017.](#)(cf page7/9)

Le 19 mai : Audience au Tribunal d'Instance de Saint Ouen à la demande de la Direction, pour imposer un CE unique dans Gfi Informatique (au lieu des 7 actuels)

Le dossier été renvoyé pour la 3^{ème} fois. C'est finalement le 6 octobre que se tiendra vraiment l'examen de la demande de la Direction, d'instituer un CE unique dans Gfi Informatique .

Le juge a été clair : c'est le dernier renvoi ! Le 6 octobre, il faudra plaider !

Le 22 mai : AG des actionnaires de Gfi Informatique à 11H au 7^{ème} étage à Saint Ouen.

Cette AG s'inscrivait dans un nouveau calendrier de montée au capital de Gfi par Mannai . A fin juillet 2017 Mannai détiendra 80% du capital de Gfi, puis 95% avant le 30 juin 2018.

Toutes les résolutions ont été adoptées à une écrasante majorité ; Mannai + APAX + Boussard & Gavaudan détenant tt ensemble 95,5% du capital .

Le 31 mai : 10^{ème} réunion de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD (Primes liées à la Diffusion des Progiciels avec déplacements)

La Direction a remis une proposition écrite reprenant l'exacte position exprimée le 15 mai (cf supra) .

Dans le contexte actuel de rabotage des statuts sociaux, les RP insiste pour que la Direction relève à 25€ la valeur unitaire de la PLD. *A suivre*

Prévisions pour Juin :

Les 6 et 7 juin : réunion du CCE

Information sur la poursuite de la prise de participation de Mannai, consultation annuelle sur les orientations stratégiques de Gfi, sur sa situation économique et sur sa politique sociale.

Le 8 juin : réunion de la commission de suivi prévoyance santé.

Le Cabinet de conseil de la Direction (ADDING) présentera les comptes de résultat 2016 du régime complémentaire de santé dans sa nouvelle configuration (taux de cotisation, garanties) en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ce sera également l'occasion d'analyser les niveaux de consommation médicale, poste par poste et de vérifier le niveau d'adéquation des garanties qui avaient été ises en place .

Entre le 8 juin et le 30 juin : la Direction a toute possibilité d'initier un cycle de négociation sur les thèmes décrits plus haut !

**PERIODE
BLANCHE :
PAS
DE
NEGOCIATIONS**

**Dialogue social
en panne ?**

Code du travail : la délégation CFE-CGC a été reçue à Matignon

Après l'Elysée François Hommeril s'est rendu à Matignon. Accompagné par Gérard Mardiné et Gilles Lécuelle, secrétaires nationaux, le président de la CFE-CGC a rencontré Edouard Philippe, Premier ministre, et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, soulignant le climat positif d'écoute et les échanges nourris. Au cœur des discussions : la refonte du Code du travail, réforme prioritaire aux yeux du gouvernement. Un dossier sur lequel le pouvoir exécutif souhaite agir vite, sans pour autant fermer la porte à la nécessaire discussion avec les partenaires sociaux et le Parlement.

L'occasion pour les membres de la délégation CFE-CGC de rappeler leur attachement aux nécessaires réformes, mais aussi au **respect du dialogue social** : « En cette période où le monde subit de profondes mutations, la CFE-CGC est plus que jamais prête à conduire les nécessaires évolutions qui permettront de conjuguer le progrès social et les changements de l'économie mondiale. Libre et indépendante, critique et constructive, réaliste et inventive, notre confédération mettra toute son énergie pour tendre vers une société basée sur une solidarité nouvelle et sur un modèle social régénéré. Une société apaisée dans laquelle chacun a une place et un chemin à tracer. »

Ce message traduit la volonté de la confédération d'engager avec toutes les parties prenantes un travail de fond pour réformer la société, mais qui n'est surtout pas un chèque en blanc. Car si la CFE-CGC est bien consciente que des réformes sont nécessaires pour faire naître la Société de demain, elle tient à ce qu'elles se fassent dans le **respect de l'humain**. Plafonnement des indemnités prud'homales de licenciement, élargissement des thèmes auxquels s'appliquerait la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, instance unique de représentation du personnel... : les réformes souhaitées par le gouvernement Philippe ne sont pas nouvelles, mais elles doivent prendre en compte l'ensemble des points de vue, et dans un temps susceptible d'aboutir à un véritable consensus.

François Hommeril et les membres de la délégation CFE-CGC ont alerté le Premier ministre et la ministre du Travail sur les risques de réformes menées dans la précipitation. Le président de la CFE-CGC a rappelé que « *c'est la compétitivité des entreprises, les compétences des salariés et les investissements qui créent le dynamisme nécessaire à créer des emplois. Et qu'à ce titre, les prétendus "freins à l'embauche" qui seraient dus à la complexité du code du travail restent du domaine du fantasme.* »

La CFE-CGC a rappelé son attachement à la négociation en entreprise et à son développement. Soulevant également le besoin de sécuriser les acteurs pour maintenir un dialogue social de qualité, tout en rappelant l'impérieuse nécessité de **protéger l'espace de ce dialogue du rapport de force économique qui pousse à l'abaissement de la norme sociale**.

Le Premier ministre et la ministre du Travail ont fait savoir qu'ils souhaitaient entendre l'ensemble des partenaires sociaux avant de prendre des positions plus marquées. D'ores et déjà, un second round de discussions est prévu avec les partenaires sociaux la semaine prochaine. **La CFE-CGC y tiendra toute sa place.**

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC ! Adhérez à la CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92
Ex Gfi Chronotime	Bruno LEROY	☎ 06 60 59 15 22
Ex-Gfi Consulting	Martine VERNEUIL	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Entreprise Solutions	Patrick NGUYEN	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Infogen System	Charles MAUPU	☎ 06 10 02 36 41
Gfi Informatique EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93
Gfi Informatique IDF	Patrick Le BRUN Michaela ALEXANDRESCU Robert MATHERON Olivier MAULMY	☎ 06 83 09 41 92 ☎ 06 89 64 39 93 ☎ 06 81 94 24 31 ☎ 06 74 14 53 45
Gfi Informatique RHONE-ALPES	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59
Gfi Informatique SUD-EST	Guy DECHELETTE	☎ 06 74 14 53 45
Gfi Informatique SUD-OUEST	Alain GUILLOU	☎ 06 84 95 36 59
Gfi IT	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55
Gfi IP	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16
Gfi Cognitis	Ludovic BOULLIN	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Progiciels IDF	Olivier YERLE	☎ 06 70 76 38 06
Gfi Progiciels Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92

Pour rester informés sur les événements survenant dans le Groupe Gfi, consultez régulièrement :

- TWITTER : [@cgcfi](https://twitter.com/cgcfi)
- YAMMER (réseau interne Gfi) : [groupe « Syndicat CFE-CGC »](#)
- notre site WEB CFE-CGC externe : <http://gfi.fieci-cfecgc.org>

**Le Mag
Mai 2017**

Intelligence artificielle : l'éthique à la croisée des RH et du Big Data
Colloque du 14 juin 2017